LE REMERCIMENT DES BOVRDELOIS; AV ROY,

Sur le ſuiet de la Paix.

Iouxte la coppie imprimée à Bourdeaux par I. M. MILLANGES.

A PARIS,

Chez Nicolas Beſſin, au Palais, en l'allée S. Michel.

M. DC. L.

LE REMERCIMENT DES BOVRDELOIS au ROY, sur le sujet de la Paix.

SIRE,

Il est des subjets esloignez de leur Prince, comme des peuples que le Soleil n'éclaire que par des rayons reflechis, qui souffrent de tres-longues rigueurs, comme autant de supplices, d'autant que ce pere commun ne peut voir qu'à demy l'estat de leurs disgraces. Vostre Trône est trop reculé, pour voir la main soudain qu'elle nous frappe; Il est trop esleué, pour sentir la douleur au moment qu'on nous blesse: Et si quelquesfois pendant nos mouuemens, l'image de nostre misere s'est presentée à vos yeux, on a terny sans doute le poly de la glace qui la representoit, pour la rendre l'objet de la haine de vostre Majesté; puis que pendent le temps qu'il n'y eut point d'Echo qui rediſt fidellement nos plaintes, on nous a fait languir comme des criminels, pource qu'on nous a creu tout à fait miserables. Mais depuis que l'aisné des Parlemens (dans lequel la Iustice

696615

& la Vertu ont eſtably leur Trone comme dedans vn Ciel) s'eſt rendu ſenſible à noſtre mal ; que des perſonnes illuſtres touchees de nos douleurs, ont demandé pour nous voſtre compaſſion, & que nos ſouffrances ont pouſſé des ſoupirs qui vous ont fait entendre, qu'il n'eſtoit pas iuſte que la querelle de noſtre ennemy paſſaſt pour celle de l'Eſtat, & qu'on nous traictaſt en rebelles pour n'eſtre pas ſes adorateurs ; La juſtice de voſtre Majeſté, leuant ſon bandeau pour regarder noſtre innocence d'vn aſpect fauorable, nous a donné la vie, en nous donnant la paix.

Secourir l'affligé eſt vn chef-d'œuure de la bonté de Dieu, dont vous eſtes l'Image ; aymer le peuple, c'eſt auoir de l'amour pour le bien de l'Eſtat : Car quoy qu'il n'en ſoit pas la plus noble partie par la baſſeſſe de ſon employ, il fait la plus conſiderable, par le ſecours qu'il donne en la neceſſité ; & pour dire le vray, les Grands tiennent des Petits tout ce qu'ils ont d'illuſtre ; de meſme que les ſuperbes edifices doiuent la gloire de leur eſleuation aux pierres que la terre r'enferme, qui leur ſeruent de baſe. Il n'y a point de Rois s'il n'y a des ſubjets ; & pource que le peuple en fait la plus grande partie, il merite vne plus grande protection : car ſi les Grands compoſent les fleurons de leur Couronne, les Petits forment le cercle qui enueloppe & ſouſtient tout le reſte. C'eſt pour cela qu'on obligeoit les Dictateurs à Rome, apres leurs eſlections, de viſiter les oyes gardes du Capitole, & pouruoir à leurs neceſſitez, auant que ſaluër leurs Dieux, & bruſler de l'encens au pied de leurs Autels.

Les

Les Gouuerneurs que V. M. commet dans les Prouinces à la conduitte de ses subjets, vnissant la prudence auec l'authorité, semblent à ces images que les Empereurs Romains enuoyoient dans les lieux sousmis à leur Empire, qui donnant la terreur aux meschans, & seruans d'azile aux miserables, appelloient à soy les adorations d'vn chacun. Mais quand par contre-sens ils n'employent leur pouuoir que pour faire du mal, ils ressemblent la teste, qui pour estre grossie de mauuaises humeurs, se rend insuportable aux membres qui la portent. Si le Duc d'Espernon, que la iustice du feu Roy esloigna de la France, & que la bonté de la Reyne a rappellé dans ce Gouuernement, eust pratiqué cette premiere Maxime, nous serions bien ensemble; Si nous eussions souffert qu'on transportast les bleds qu'il chargeoit pour l'Espagne, & qu'il nous eust osté le pain des enfans legitimes pour le donner aux chiens, nous eussions esté les fidelles non pas les reuoltez: Si nous eussions permis qu'il eust continué de faire de nostre Hostel de ville, vne chorme d'esclaues, nostre reuolte eust passé pour vertu: les deux escus par tonneau de vin, desquels il prenoit la moitié pour ses apointemens suprimez par Arrest pour n'estre point verifié aux termes des dernieres Declarations de vostre Majesté, & pour n'auoir esté imposez que pour deux ans seulement, quoy qu'il y en ait dix que le terme est escheu, allumerent vn brasier qu'il couuoit sous les cendres: la Citadelle qu'il fit bastir à Libourne contre la foy du traité faict auec le Roy Louis le Iuste sur le razement du chasteau de Fronsac, pour lequel nous luy donnâmes trois

cens milliures, à condition qu'on ne feroit à l'aduenir aucune Citadelle dans le ressort de la Seneschaussee, nous inspira d'vn mesme temps la deffiance de son procedé, & le dessein d'autoriser la parole d'vn Roy: Les troupes qu'il enuoya rauager nos maisons aux portes de la ville, contre l'authorité de nos Priuileges, qui nous exemptent du Logement des gens de guerre à dix lieuës de Bourdeaux, nous animerent au combat pour nostre liberté: les Temples prophanez, les Prestres assommez, nos canons enleuez, nostre ville battüe, nos femmes forcees, nos biens pillez, nos champs desolez, la paix violee, la Iustice interdite, nostre innocence adroittement contrainte sous l'appast d'vne abolition à dresser son gibet, & preparer son suplice, ont armé nos esprits à la deffence de la cause de Dieu, de Vostre Majesté, & de nostre interest.

Dieu qui cherit son Image a protegé la iustice contre la honte de cette interdiction, dont le Duc d'Espernon la vouloit diffamer, quand rehaussant l'esclat de sa majesté sur le temps que son ennemy la croyoit abbatüe, elle a frappé son cœur d'vne terreur estrange, qui l'agitant de conuulsions sensibles, a exprimé les remors de son ame; & quand du mesme esprit qu'il arma le Berger pour abbatre l'orgueil de Goliath, il anima les frondes des enfans pour le mettre dehors. Il a beny nos armes lors qu'vnissant à nostre deffence deux Elemens contraires, l'eau & le feu pour combattre Monstry, il nous rendit auec vsure les canons qu'on nous auoit osté, que ses troupes touſiours battuës par les nostres, ont porté les palmes qu'elles auoient cueilly dans les terres

estrangeres aux pieds de nos soldats, que le Chasteau que les Gouuerneurs nous auoient vsurpé, a esté renuersé par la foudre dont il nous a frappé, ne luy restant du nom de Trompette qu'il portoit, que ce qu'il faut pour publier à la posterité la cause de sa ruine & la honte de ce persecuteur.

Vostre Majesté de sa part ordonnant la demolition de la Citadelle de Libourne, la descharge des deux escus par tonneau, l'esloignemét des troupes ennemies, la liberté dans le choix de nos Magistrats, le restablissement de la Iustice, l'amnistie des desordres passez, prononce pour nos armes, absoult nostre innocence, & condamne la calomnie; Quel peuple plus glorieux d'estre iustifié par la voix de son Prince? Quel Prince plus aymable d'auoir tendu la main à son peuple abbatu? que ses actions accordent auec celles de Dieu, puis qu'en ce mesme temps qu'vn Dieu enfant porte la paix aux hommes, vn Roy mineur la donne à ses sujets. Ce n'estoit pas assez que Bourdeaux touſiours soûmis aux ordres de ses Roys, touſiours zelé au salut de l'Estat, ayt esté le theatre sur lequel les Anges ont serré le sacré nœud qui vous a mis au monde, il falloit qu'il souffrit, pour estre fait le Temple de la felicité, ayant esté l'objet de vostre amour, soudain qu'il a esté le sujet de la grace; heureuse guerre, qui nous donne la Paix! heureux mal-heur, qui produit le bon-heur! heureuse diuision, qui enfante la grace! Les desordres que Vostre Majesté calme dans le Royaume, les conqueſtes qu'elle fait au dehors, les cœurs qu'elle gaigne par tout, vous sont à meilleur titre qu'au Iupiter des fables, le tres-Bon, auſſi bien que

tres-Grand; nos recognoiſſances ſont trop foibles pour vn bien ſi Auguſte, nos encens ſont trop peu pour vn ſi haut ouurage; nos cœurs ſont trop chetifs pour vn Prince ſi digne; ſi bien que n'ayant pas dequoy nous acquitter, cherchons par nos vœus dans le Ciel la recompenſe de l'Image de Dieu.

FIN.